

(1)

(N° 65.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1863.

Traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu, le 4 octobre 1862,
entre la Belgique et les Iles Hawaïennes ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

A l'instar de plusieurs autres États de l'Europe, la Belgique a également signé un traité d'amitié, de commerce et de navigation avec les Iles Hawaïennes. Ce traité a pour base une entière réciprocité : au point de vue commercial, il accorde au pavillon belge le traitement national, tant pour les frais de port des navires, que pour l'importation, l'exportation et le transit des marchandises, et, sous le rapport des propriétés territoriales, des successions et des testaments, il garantit à nos compatriotes les droits et les privilèges dont jouissent les citoyens des Iles Sandwich.

La liberté de conscience se trouve aussi garantie par le traité.

En ce qui concerne les navires et marchandises naufragés et les prérogatives de nos consuls, nous obtenons toutes les garanties que nous sommes en droit d'avoir.

Sous le rapport du commerce maritime, une convention internationale présente toujours une certaine importance; dans les pays lointains, il est désirable que nos intérêts soient placés sous l'égide et la sauvegarde des traités, qui donnent, en tout état de choses, une garantie et une sécurité à nos intérêts commerciaux.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 48.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. VERVOORT, était composée de MM. SABATIER, DE BOE, VAN BOCKEL, GOBLET, VAN LEMPOEL et VAN ISEGHEM.

La Chambre aura remarqué, par l'exposé des motifs, que le mouvement commercial des Iles Hawaïennes commence à avoir une certaine importance; en outre, par leur situation entre l'Amérique et l'Asie, elles sont souvent des lieux de refuge et de réparation pour les navires et baleiniers qui se trouvent dans ces parages. Elles possèdent de belles baies et des ports commodes et sûrs.

La population de ces diverses îles est estimée à environ 450,000 habitants; leur superficie est calculée à 14,800 kilomètres carrés. Plusieurs de ces îles sont très-fertiles, et nul doute que, par leurs relations qui s'accroissent tous les jours avec les autres parties du monde, leur importance ira en augmentant.

Le Rapporteur,

JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,

D. VERVOORT.